



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Acquisition d'une parcelle de terrain située à la Viardière, propriété de Messieurs Francis et Charles DOUILLET

**Délibération
n° 2026/95**

30 Juin 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de sa
transmission en préfecture le
10 juillet 2026 et de son
affichage
à la porte de la Mairie
le 10 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Etaient présents :

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, QUÈVREMONT Jean-Luc, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian, FOSSÉ Laurent, MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA Angéline, DELÉPINE Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure, BARTHÉLÉMY Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, VINCENT-DUMESNIL Vanessa.

Etaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme CHEVALLIER Aurélie qui a donné pouvoir à Mme CAPRON Magali, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, M. MAERTEN Pierre qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme VIGREUX Laure, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, M. NICOLLE Benoît qui a donné pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 29

AFFAIRES FONCIÈRES : Acquisition d'une parcelle de terrain située à la Viardière, propriété de Messieurs Francis et Charles DOUILLET.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain jouxtant le complexe sportif de la Viardière s'est présentée permettant ainsi la constitution d'une réserve foncière à proximité immédiate de ce site.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'acquérir la parcelle cadastrée section AX n° 1187 d'une superficie de 4 182 m² située à la Viardière, propriété de Messieurs Francis et Charles DOUILLET, au prix de 15 € le m² soit 62 730 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière